



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

routes

Question écrite n° 74333

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann expose à M. le ministre de l'intérieur le cas d'une commune ayant constaté que des arbres anciens, plantés sur une propriété privée jouxtant une voie communale, avaient leurs racines qui se développaient vers la voie publique, sous les trottoirs bordant cette propriété privée. Elle lui demande si un texte spécifique permet à la collectivité d'exiger la suppression des arbres litigieux ou *a minima*, la réfection du trottoir et des enrobés de la voie publique dégradée par ces racines d'arbres.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74333

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1045

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)